

**MAIRIE  
de LA CELLE ST CLOUD**

**RETRAIT DE LA DECISION DE  
NON-OPPOSITION A LA DECLARATION  
PREALABLE**  
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

<b>Demande de déclaration préalable déposée le 17/10/2023 et complétée le 15/12/2023</b>	
Par :	<b>BDR GROUP Représenté par M. Armel LAMINSKI</b>
Demeurant à :	<b>5, rue du Limousin 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE</b>
Sur un terrain sis à :	<b>21, avenue A. R. Guibert 78170 LA CELLE ST CLOUD AK169</b>
Nature des Travaux :	<b>Ravalement de façade, restauration de l'isolation extérieure et des plaques de parement</b>

**N° DP 078 126 23 G0125**

**Monsieur le Maire de la Ville de LA CELLE ST CLOUD,**

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Plan local d'urbanisme de la Commune de LA CELLE ST CLOUD approuvé le 13/06/2017, modifié en date du 15/12/2021, du 10/10/2023 et du 08/10/2024,

VU l'arrêté municipal n° 2024.012 du 29/02/2024 de délégation de fonctions à Mme Dominique PAGES, 9<sup>ème</sup> Maire-adjoint, l'autorisant à seconder et à suppléer M. le Maire, notamment dans le domaine de l'urbanisme et du droit des sols,

VU la décision de non-opposition assortie de prescriptions à la déclaration préalable n° DP 78 126 23 G0125 en date du 22/01/2024,

VU le courrier du 24/04/2024 du bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme, demandant le retrait de la décision,

Considérant que les travaux autorisés n'ont pas été mis en œuvre,

Par ces motifs,

**ARRETE**

**Article 1 :** La décision de non-opposition assortie de prescriptions à la déclaration préalable du 22/01/2024 est retirée à la demande de son bénéficiaire.

**Article 2 :** Toutes autorités administratives, les agents de la Forces Publiques compétents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera notifiée au demandeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postale.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle est exécutoire à compter de sa transmission.

Un extrait du présent arrêté sera, en outre, publié par voie d'affichage à la Mairie, dans les huit jours de sa notification et pendant une durée de deux mois.

LA CELLE ST CLOUD, le

P/Le Maire,  
La Maire-adjoint déléguée à l'urbanisme

#signature#